

Gouvernement du Québec
Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs
Ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue
et de la région du Nord-du-Québec
Député d'Abitibi-Est

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bur. 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4
leader.SJB@assnat.qc.ca

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition, déposée à l'Assemblée nationale le 24 mars 2022, demandant au gouvernement du Québec d'appliquer immédiatement un moratoire concernant les coupes forestières sur les terres publiques de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc et d'appuyer la mise en place d'une aire protégée de catégorie 4 sur ce territoire.

Je vous informe que j'avais déjà été sensibilisé à cette démarche. En effet, depuis le mois de novembre 2021, de nombreux échanges ont eu lieu entre les représentants de la Coalition pour la préservation du parc récréoforestier de Saint-Mathieu-du-Parc, de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc et du Ministère. Ces entretiens ont permis d'échanger sur les processus de consultation et d'harmonisation des coupes forestières et de faire état des préoccupations des membres de la Coalition.

En ce qui concerne le moratoire sur les coupes forestières, la planification forestière à court et à moyen termes ne prévoyait la réalisation d'aucun autre chantier de récolte dans le secteur de Saint-Mathieu-du-Parc avant 2025. Ainsi, afin de donner le temps à la Coalition de déposer un éventuel projet d'aire protégée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) s'est engagé à maintenir cette planification et, ainsi, à ne réaliser aucun autre chantier de récolte sur les terres publiques de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc avant 2025.

Je tiens à vous mentionner que les représentants de la Coalition ont été contactés afin de discuter du projet d'aire protégée et de les informer de la marche à suivre pour le dépôt de leur projet auprès du MELCC. Ils ont également été informés qu'au stade actuel du projet, il n'était pas envisagé d'appliquer une protection pour ce territoire.

... 2

Je souligne également que le MFFP poursuit sa collaboration avec le MELCC pour le développement du réseau des aires protégées.

Par ailleurs, en ce qui concerne les étapes relatives au dépôt de la proposition d'aire protégée ou les nouveaux outils de protection, mentionnons que ceux-ci relèvent plus spécifiquement du MELCC.

Je vous prie de recevoir, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Pierre Dufour". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.

PIERRE DUFOUR